

ANNEXE B

LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1982

**PARTIE I**

CHARTRE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS

*Dispositions générales*

*Maintien des autres droits ou libertés*

- 26 Le fait que la présente charte garantit certains droits et libertés ne constitue pas une négation des autres droits ou libertés qui existent au Canada.